

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE
CANTON DU BOIS D'OINGT
COMMUNE DE LEGNY 69620

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 MARS 2025

Date de la convocation :
5 mars 2025

EFFECTIF EN EXERCICE : 12

EFFECTIF VOTANT : 10

L'an deux mille vingt cinq, le 10 mars à 18h30, les membres du conseil municipal de Légny, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie de Légny, sous la présidence de Mme le Maire, Sylvie Jovillard

Etaient présents : Mesdames Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michele Ratton, Fabienne Rodet et Messieurs Laurent Aulas, Laurent Poudroux et Olivier Thevenet

Etaient absents excusés: Mesdames Nathalie Banes et Delphine Favre

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Mme Michele Ratton

Objet de la délibération : Bilan de la concertation dans le cadre de la révision du PLU

Numéro de la délibération : 2025- 08

La Commune de Légny soucieuse d'informer sa population sur la procédure de révision du PLU, de recueillir les réactions et de débattre sur les orientations retenues pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a mis en œuvre, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 7 juin 2021, le dispositif suivant en matière de concertation.

➤ **Présentation du projet dans les publications municipales**

Des supports nombreux et variés ont permis à la Commune de diffuser régulièrement des informations aux administrés sur les actions de concertations, parmi lesquels :

- **Des articles dans le bulletin communal** : publication dans les numéros trimestriels d'octobre 2022 et octobre 2023 ainsi que dans le bulletin biennal de 2021.
- **Création d'une rubrique dédiée sur le site internet de la Mairie** (en page accueil) : mise en ligne des documents présentés lors des réunions publiques : diagnostic puis projet de PADD.
- **Les articles dans la presse locale** : article du Progrès du 14 novembre 2022 ;
- **Affichage municipal** : A chaque étape de la concertation (lancement de la procédure, réunions publiques, ateliers participatifs, PADD, etc.), un affichage a été réalisé sur le panneau extérieur, sous les fenêtres de la mairie et au hameau de Billy,
- **Information sur Panneau Pocket** : communication de toutes les dates des réunions publiques et des ateliers Plan Paysage ;

- Réalisation d'un document dédié Plan Paysage et distribué dans toutes les boîtes aux lettres

➤ Mise à disposition du public d'un registre de concertation

La délibération prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de la concertation a été mis à disposition dans un dossier de concertation comportant un registre ouvert à cet usage exclusif, dès le mois d'avril 2021.

22 sollicitations ont été reçues en mairie lors de la concertation, soit par inscription au sein du registre de concertation, soit par courrier ou encore par courrier électronique.

- Tenues de réunions publiques et d'ateliers participatifs

Une première réunion a eu lieu le lundi 17 octobre 2022 afin de présenter le cadre général de la démarche, les étapes et le contenu du PLU, son calendrier et la synthèse du diagnostic et les premiers enjeux. Puis une autre réunion publique à la salle des Fêtes a été organisée le 17 juin 2024 pour présenter le PADD.

En parallèle, une démarche de Plan Paysage a été initiée afin d'enrichir la réflexion et d'impliquer les habitants de la commune.

En parallèle, de nombreux ateliers thématiques ont eu lieu, regroupant tous les membres du conseil municipal ainsi que les personnes publiques associées et des professionnels experts, selon les thématiques abordées.

Afin de pouvoir en tirer le bilan en vue de la présente délibération, la concertation sur le PADD a été arrêtée à la date du 24 juin 2024.

Par ailleurs, l'ensemble des courriers reçus au sujet de la procédure de révision du PLU et des remarques portées au registre, prévu à cet effet, ont été enregistrés.

L'équipe municipale se félicite de l'intérêt porté par les habitants au projet communal lors des réunions publiques et divers ateliers. Le nombre de personnes présentes à chacune des réunions et la teneur des débats et des remarques formulées ont révélé un intérêt fort pour les questions relatives au développement qualitatif de la Commune.

Cette concertation a permis aux élus de constater une adéquation entre les préoccupations exprimées par les habitants de Légy et les orientations du projet communal.

Ce bilan de la concertation sera, par la suite, annexé au dossier d'enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme, il est nécessaire que le Conseil municipal arrête le bilan de la concertation.

Le projet de PLU arrêté sera ensuite soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation de la révision du PLU.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- ➔ **DE CONSTATER que la procédure de concertation sur la procédure de révision du PLU s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du 7 juin 2021;**
- ➔ **D'ARRETER le bilan de la concertation présenté dans le document de la présente délibération ;**
- ➔ **DE DIRE que conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.**

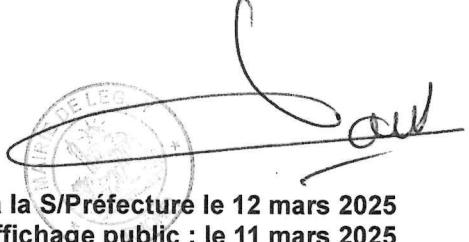
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an

ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance



Le Maire,




Délibération envoyée à la S/Prefecture le 12 mars 2025
Tableau des délibérations mis à l'affichage public : le 11 mars 2025